



16 octobre 2019

CIRCULAIRE CTOI

2019–42

Madame/Monsieur,

DEMANDE DE STATUT D'OBSERVATEUR DE LA GLOBAL TUNA ALLIANCE

Veillez trouver, ci-joint, une lettre de demande de la Global Tuna Alliance visant à participer en tant qu'Observateur aux processus de la Commission des Thons de l'Océan Indien.

Conformément à l'Article XIV.9 du Règlement intérieur de la CTOI, les Parties contractantes de la Commission pourraient souhaiter autoriser la Global Tuna Alliance à y prendre part en qualité d'Observateur compte tenu de l'intérêt manifesté envers la CTOI, comme indiqué dans la lettre ci-jointe. Ainsi, à moins que des objections ne soient reçues dans les 30 jours suivant la date de la présente Circulaire, le Secrétariat de la CTOI considérera que l'approbation a été accordée au Secrétaire exécutif pour inviter cet observateur potentiel à participer aux réunions de la CTOI.

Cordialement,

Christopher O'Brien
Secrétaire exécutif

Pièces jointes :

- Courrier de la Global Tuna Alliance

Distribution

Parties contractantes de la CTOI : Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Érythrée, Union européenne, France (Territoires), Guinée, Inde, Indonésie, Iran (Rép. Islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Afrique du sud, Sri Lanka, Soudan, République Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume-Uni (TOM), Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes** : Liberia, Sénégal. **Organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales. Présidente de la CTOI. Copie** : Sièges de la FAO, Représentants de la FAO auprès des CPC.

Ce message est envoyé uniquement par email.

GLOBAL TUNA ALLIANCE

C/O 3 Allendale Road
Barnsley, S75 1BL UK

Mme Susan Imende Ugandi
Présidente
Secrétariat de la CTOI
Le Chantier Mall (2nd floor),
PO Box 1011
Victoria Mahé - SEYCHELLES

Chère Mme Ugandi,

Je vous écris au nom de la Global Tuna Alliance (GTA) afin de solliciter le statut d'observateurs à la CTOI.

La GTA est un groupe indépendant de détaillants et d'entreprises de la chaîne d'approvisionnement en thon qui sont engagés envers la mise en œuvre des objectifs énoncés dans la Déclaration de traçabilité « Thon 2020 » du Forum économique mondial (WEF). Ils travaillent en collaboration avec des organisations membres et non-membres en vue de trouver des solutions pour l'ensemble de l'industrie pour mettre efficacement en œuvre ses objectifs.


Un bref historique de la GTA

Le 5 juin 2017, 66 entreprises, dont des détaillants et d'autres entreprises de la chaîne d'approvisionnement en thon, ont signé la [Déclaration de traçabilité « Thon 2020 »](#) (TTD) qui vise à empêcher le thon pêché illégalement d'être mis sur le marché et à promouvoir l'amélioration de la durabilité environnementale et des droits de l'homme dans les pêcheries thonières. Cette déclaration a été organisée à l'initiative du WEF et est soutenue par six gouvernements nationaux et 21 organisations de la société civile.

Les engagements de la Déclaration de traçabilité « Thon 2020 » du WEF se basent sur les quatre piliers suivants :

1. Un engagement envers la traçabilité des thons
2. Un engagement envers une chaîne d'approvisionnement en thon socialement responsable
3. Un engagement envers des approvisionnements en thon respectueux de l'environnement
4. Un partenariat avec les gouvernements

Pour atteindre les objectifs de la Déclaration de traçabilité « Thon 2020 » du WEF, le réseau de détaillants et d'autres entreprises d'approvisionnement en thon (désignés « The Global Tuna Alliance ») a été mis en place en vue d'éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) de nos chaînes d'alimentation en thon, et



de garantir que le thon satisfait finalement aux normes les plus élevées en matière de performances environnementales et de responsabilité sociale.

La Global Tuna Alliance (GTA) a officiellement été établie le 16 septembre mais a été en cours de développement pendant 18 mois. Fondée par le WEF, les membres actuels incluent des détaillants (notamment Tesco, Metro, Ahold Delhaize, Sainsbury's, Morrisons, Asda etc.), des marques et des fournisseurs.

Le GTA œuvrera aux fins des actions suivantes :

1. Garantir une traçabilité efficace (suivi des produits de thon depuis le navire jusqu'à l'acheteur final).
2. S'engager à s'approvisionner en thon auprès de pêcheries qui sont certifiées par rapport aux programmes de certification reconnus de l'Initiative internationale pour les produits de la mer durables (Global Seafood Sustainability Initiative - GSSI). Si le thon certifié reconnu par le GSSI n'est pas disponible, nous soutiendrons les Projets d'amélioration des pêcheries pour que ces pêcheries se conforment aux normes des programmes de certification reconnus de la GSSI.
3. Soutenir l'initiative de la chaîne d'approvisionnement durable (Sustainable Supply Chain Initiative - SSCI) du Consumer Goods Forum (CGF) et de la GSSI pour inclure des critères sociaux dans les processus de benchmarking standards (contribuant au pilier social).
4. Collaborer activement avec les ORGP et leurs pays membres en ce qui concerne les engagements du WEF à travers diverses voies pertinentes.

Le GTA peut bénéficier aux processus de la CTOI en ajoutant une voix unie du marché, à même de soutenir le changement dans la gestion des pêcheries thonières.

N'hésitez pas à me contacter pour tout complément d'informations.

En vous remerciant par avance pour votre réponse,

Cordialement,



Dr Tom Pickerell
Directeur exécutif